

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



17131937



05 SEP. 2017

Greffé

N° d'entreprise : **0822 000 566**

Dénomination

(en entier) : **HORPI DEVELOPMENT**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Maastricht 100 - 4600 VISE**

Objet de l'acte : Nomination d'administrateurs

EXTRAIT PROCES -VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

Le 30 juin à 09h30 s'est tenue à 4600 Visé, route de Maastricht 100, l'AG ordinaire des actionnaires de la SA Horpi Development SA.

5.250 actions sur les 5.250 actions du capital social sont présentes ou représentées.

L'AG désigne le bureau, soit :

- Président : Monsieur Jungels Jean-Claude
- Secrétaire : Monsieur Marc Philippe

Le mandat des administrateurs étant arrivés à échéance, l'AG prend acte de la nomination des administrateurs qui a été décidée aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2017 de :

- Monsieur JUNGELS Jean-Claude, né à Liège le 17 janvier 1942, domicilié à 4347 Fexhe-le-Haut-Clocher, rue Trixhay 11
- Monsieur LESAGE Alain, né à Ath, le 1er octobre 1958, domiciliée à 4121 Neuville-en-Condroz, avenue de la Sapinière 11,
- Monsieur THIRY Philippe, né à Liège, le 12 août 1966, domicilié à 4690 Bassenge, rue de la Montagne 19,
- Monsieur MARC Philippe, né à Uccle, le 12 octobre 1965, domicilié à 4340 Othée, rue Englebert Lescrenier 20,
- La société coopérative à responsabilité limitée « INVESTPARTNER », numéro d'entreprise 0808.219.836, ayant son siège à 4000 Liège, rue Lambert Lombard 3, et ayant pour représentant permanent Madame TYREKIDIS Joanna, domiciliée à 4139 Esneux, avenue Nandrin 44.

Le mandat des administrateurs expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

Fait à Visé, le 30 juin 2017

Le Président,
Mr. Jungels Jean-Claude

Le Secrétaire,
Mr. Marc Philippe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/09/2017 - Annexes du Moniteur belge